



Le P'tit Finésien

172 janvier 2017

Mairie ☎ 02.99.69.70.52 feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

☎ **Services de garde** **Services d'urgence**
Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATION COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : vendredi 27 janvier 2017 à 20h30

MAIRIE



Le Maire, le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2017.

Il ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 7 janvier à 11h00 à la salle des fêtes.

► **Coupure d'électricité** : des travaux de maintenance sur le réseau de distribution électrique entraîneront une coupure d'électricité sur tout le territoire de la commune **mercredi 1 février entre 8h45 et 11h15**

ARCHITECTE CONSEIL



Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le jeudi **19 janvier le matin**. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Mairie de St Aubin d'Aubigné Tél. : **02.99.55.20.23**

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET



Réunions agricoles d'information sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour 2017

Afin d'informer les agriculteurs sur les MAEC éligibles sur le bassin versant de l'Ille et de L'Illet et sur les dispositifs d'accompagnement individuels dont ils peuvent bénéficier, trois réunions d'information sont organisées en partenariat entre le Syndicat Mixte du Bassin Versant de L'Ille et de L'Illet, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Flume, la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine :

Mardi 17 janvier 2017 à 20h00 à la salle des fêtes de Feins : Présentation des MAEC proposées sur le bassin versant de l'Ille et de l'Illet avec les MAEC biodiversité spécifiques au site Natura 2000 de l'Étang du Boulet (Contact : Hélène COCARD 09 60 45 07 17)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL D'ILLE - AUBIGNÉ

Dans le cadre du programme de valorisation du bois de bocage de son territoire, la communauté de communes Val d'Ille Aubigné produit depuis quelques années du bois bûche d'origine locale.

Une vente de déstockage à destination des particuliers du territoire est organisée cet hiver.

Le bois proposé à la vente a les caractéristiques suivantes :

Essences : chêne, châtaignier, hêtre, sapin, peuplier,..., en mélange .Bois fendu. Longueur des bûches : entre 30cm et 60cm, en mélange. Bois sec (Taux d'humidité inférieur à 25%)

Tarif : 60€ TTC le stère non livré (bois disponible sur une plateforme de la ZA de la Bourdonnais à La Mézière)

Livraison (en option) : entre 10€ et 20€ en fonction du nombre de stères et de la distance

Commande disponible sous 2 à 3 semaines après le traitement du bon de commande.

Les quantités de bois à vendre étant limitées, **les commandes seront traitées par ordre d'arrivée.**

Le bon de commande disponible sur le site de la commune de FEINS est à renvoyer par les particuliers intéressés par mail à justine.lebras@valdille.fr ou par courrier à Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné 1 La Métairie 35520 Montreuil le Gast

SMICTOM

COLLECTE 2017 FEINS

Ordures ménagères	Déchets recyclables
Le mercredi	Le jeudi des semaines impaires

LIEUX-DITS SUIVANTS :

La Croix Rompue, le Feuil, La Marotière,
La Pouletière

Ordures ménagères	Déchets recyclables
Le mercredi	Le vendredi des semaines impaires

La nouvelle collecte ça marche comment ?

Les circuits de collecte changent mais les ordures ménagères seront toujours ramassées 1 fois par semaine et les déchets recyclables 1 fois tous les 15 jours.

IL FAUT PRÉSENTER SON BAC ET SES SACS JAUNES LA VEILLE AU SOIR !

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2016

Le vingt cinq novembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme BOYER Pia, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absentes excusées : Mme LE BOHEC Inès donne pouvoir à Mme BOYER Pia, Mme PATRAT Annick donne pouvoir à M. BODINEAU Stéphane, Mme HUET Rachel.

Secrétaire de séance : M. Michel BURGOT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 28 octobre 2016.

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Point sur le 6ième classe

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour le point supplémentaire cité ci-dessus.

Mme Pia BOYER quitte la salle à 20H45 Retour à 21h04.

I – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget de la commune, compte tenu que le chapitre 65 (Dépenses de fonctionnement – Autres charges de gestion courante) est en insuffisance budgétaire de 3 000 €. Il convient de diminuer le chapitre 11 (Charges à caractère général) au profit du chapitre 65.

DM 3

Budget COMMUNE - Dépense Fonctionnement

Chapitre 11	C/60 621 Combustibles	- 1 000,00 €
	C/61 521 Terrains	- 1 000,00 €
	C/61551 Matériel roulant	- 1 000,00 €
Chapitre 65	C/6 531 Indemnités	+ 1 000,00 €
	C/65 541 Contribution aux fonds de compensation des charges territoriales	+ 2 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci dessus.

Virement de crédit

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de valider une décision modificative (Virement de crédit) sur le budget Assainissement, compte tenu que le chapitre 11 (Dépenses de fonctionnement – Charges à caractère général) est en insuffisance budgétaire de 1 400,00 €. Il convient de diminuer le chapitre 022 (Dépenses imprévues) pour le même montant.

DM 1

Budget Assainissement - Dépense Fonctionnement

Chapitre 11	C/611	+ 1 400,00 €
Chapitre 022	D022 Dépenses imprévues	- 1 400,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci dessus.

II – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 047 située «Pré Domaine Cours Roulleaux», et sur la parcelle A 1 301 située « Le Pré », propriété de Monsieur Johnan HERRERA CABRERA et Madame Alba DE FILIPPO.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

III – PRESENTATION AVANT PROJET RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le coût estimatif des travaux défini par le cabinet Infra Concept dans le cadre de l'aménagement de la Rue des écoles et de la Rue de Montreuil.

Le montant estimatif est de 223 195,00 €

Une demande de subvention au titre de la DETR sera sollicitée, ainsi qu'une subvention du Département pour la bande de roulement au titre des amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	montant	RECETTES	montant
Avant projet	223 195,00 €	DETR 40 %	94 978,00 €

Plan topographique	1 552,00 €	Financement bande de roulement (Département)	23 500,00 €
Mission Maîtrise d'œuvre	9 700,00 €	Amende police	18 000,00 €
Étude Structure chaussée et réseaux	3 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	100 969,00 €
TOTAL H.T.	237 447,00 €	TOTAL H.T.	237 447,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Rappel : Réunion publique à la salle des fêtes le 13/12/2016 à 20h30 dans le cadre d'aménagement de la Rue des écoles et de la Rue de Montreuil.

IV – POINT SUR LA 6^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la situation actuelle de l'école Pierre Marie Chollet, qui à ce jour, a un effectif de 128 enfants, avec une répartition de 2 classes de 17 élèves, 1 classe de 20 élèves, 1 classe de 23 élèves, 1 classe de 25 élèves et une classe de 26 élèves. La répartition n'est pas homogène. Compte tenu que l'espace de la sixième classe est exigü (33 m² environ), la question se pose sur la mise en place d'une nouvelle salle de classe soit en location temporaire (style préfa) avec un coût de 17 000,00 € à l'année, soit construire un nouveau bâtiment qui induit un coût de 75 000/ 80 000 € ou bien rester dans l'état actuel.

Une autre hypothèse reste à étudier, sachant que l'ancien dortoir fait office de couloir pour accéder à la classe de Grande section, et qu'à l'étage se trouve le bureau de la direction, la sixième classe pourrait se transposer dans l'ancien dortoir et le bureau de la directrice transféré au rez de chaussée du bâtiment récemment rénové (ancien logement d'instituteur) soit le dans bureau qui a été prévu à cet effet ou dans la salle de réunion.

Une décision sera prise lors du prochain conseil en décembre 2016.

Création de poste

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'assemblée. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de l'assemblée délibérante.

Enfin, les suppressions d'emplois, les modifications excédant 10 % du nombre d'heures de service hebdomadaire et / ou ayant pour effet de perdre le bénéfice de la CNRACL sont soumises à l'avis préalable du Comité Technique (Paritaire).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois adopté par délibération du 30 octobre 2009,

Vu le budget Principal 2016 adopté par délibération n° 027 - 2016 du 25 mars 2016,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 021- 2014 du 21 février 2014 adoptée le 21 février 2014,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu du nombre croissant d'élèves depuis plusieurs années,

En conséquence, la création d'un emploi permanent **d'adjoint technique de deuxième classe** à temps non complet à raison de **29,50/35^{ème} annualisé** pour l'exercice des fonctions « Agent polyvalent d'entretien » à compter du 1^{er} septembre 2017.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique de deuxième classe.
Enfin, le régime indemnitaire instauré par délibération n° n° 021- 2014 du 21 février 2014 est applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix pour, et 3 voix contre, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier le tableau des emplois, que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2017, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

V – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif. Une convention entre le Département et la commune de Feins est établie.

La commune de Feins possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de **900** équivalents - habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017 - 2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0,41 €/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n° 1868 du 26/12/2007. La commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogeant au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

VI – RAPPORT ANNUEL PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public 2015 du Syndicat d'alimentation en eau potable d'Aubin – Feins – Montreuil qui regroupe les communes de : Andouillé-Neuville, Aubigné, Feins et Montreuil-sur-Ille, conformément aux articles L 2224-5 et D 222461 du Code général des collectivités territoriales.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il est consultable en mairie.

Estimation de la population desservie : 4 400 habitants

Condition d'exploitation du service : Le service est exploité par la société VEOLIA EAU en affermage, qui a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 2 043 abonnés (+1,14 % par rapport à 2014).

Besoin en eau : en 2015, les abonnés ont consommé 153 171 m³ (+ 6,88 % par rapport à 2014) soit en moyenne 94 litres par habitant et par jour. Le rendement du réseau était de 86,90 % en 2015 (il était de 82,7 % en 2013 et 84,50 % en 2014).

Qualité : Le bilan annuel indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2015 a été de bonne qualité. Elle est conforme aux limites réglementaires fixées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Prix : Le prix du service comprend une part fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 342,54 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2016, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,85 € /m³, en hausse de 1,08 % par rapport à 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

VII – ROUTES DÉGRADÉES PAR LES ENGINS DE CHANTIER, CONVOIS EXCEPTIONNELS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ adjoint au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal que, dès lors qu'une voie communale entretenue et viable est temporairement, soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradées par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou toutes autres entreprises, il peut être imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales proportionnelles à la dégradation causée (Article L. 141-9 du code de la voirie routière, CVR).

Une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) doit être déposée en mairie.

VIII – LOCATIFS SOCIAUX - DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGÉTIQUE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un appel à projets pour la réhabilitation thermique du parc locatif a été lancé dans le cadre des fonds Européens. Ce dispositif concerne les logements conventionnés des communes et des intercommunalités. Pour être éligible, il faut que les projets permettent une réduction des charges énergétiques de 20 % (eau chaude, chauffage, électricité). Ces logements doivent dater d'avant 2000.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter des devis et de lancer un diagnostic performance énergétique pour les logements sociaux de la commune, et en parallèle monter un dossier de demande de subvention pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la décision ci dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IX – INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le compte rendu de réunion du 25 novembre 2016 de la future Communauté de Communes Val d'Ille Pays d'Aubigné .

Il fait le point sur les prochaines réunions dans le cadre du projet de territoire :

- lundi 28 novembre à 18h30 au Pôle communautaire du Val d'Ille : Groupe de travail « Développer et favoriser une offre de services de transports alternatifs à la voiture solo »
- jeudi 1^{er} décembre à 18h30 à la salle du Conseil de Saint Aubin d'Aubigné : Groupe de travail « Accompagner les acteurs et les projets économiques »
- Lundi 5 décembre au Pôle communautaire du Val d'Ille : Groupe de travail « Développer une offre d'équipements sportifs structurants »
- Jeudi 8 décembre à la salle du Conseil de Saint Aubin d'Aubigné : Groupe de travail « Développer une idée culturelle et touristique » et « Soutenir les pratiques agricoles responsables »'
- Lundi 12 décembre au Pôle communautaire du Val d'Ille : Groupe de travail « Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services » et « Maintenir le commerce de proximité »
- Jeudi 15 décembre au Pôle communautaire du Val d'Ille : Groupe de travail « Réussir la transition écologique et énergétique » « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle » et « Développer l'accès aux réseaux et aux usages numériques »

X – QUESTIONS DIVERSES

ZAC du Grand Clos

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le dossier sur la ZAC du Grand Clos n'avance pas, que la commune peut mettre un terme au contrat de concession conclu avec la SADIV. Dans ce cadre, il est nécessaire d'appliquer les dispositions de l'article 24 du traité de concession.

En cas de rachat de la concession, la commune doit :

- procéder au remboursement des frais d'études,
- procéder au rachat des terrains acquisetc....

Une négociation s'impose.

BVII

Madame Pia BOYER présente aux membres du Conseil municipal le compte rendu du BVII : Élaboration du nouveau contrat territorial 2015 /2019.

Environnement

Méthanisation

Monsieur Stéphane BODINAUD informe les membres du Conseil municipal de la construction d'une usine de méthanisation à LOCMINÉ.

La société d'économie mixte LIGER (SEM LIGER), initié par la commune de Locminé est le premier site « décarbonné » européen qui valorisera deux énergies de biomasse 100 % énergie verte : la biomasse bois et la méthanisation des ressources organiques issues des différentes activités locales. L'objectif du projet : agir concrètement sur la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre en proposant des énergies alternatives aux énergies fossiles.

A retenir :

- LIGER, un projet inscrit dans une économie circulaire locale et territoriale,
- Projet de territoire fédérateur,
- Technologie de pointe destinée à garantir l'indépendance énergétique du territoire.

Le Plan d'Action Foncière

La consommation excessive des terres agricoles, étalement urbain, banalisation des paysages identitaires, les élus peuvent engager une réflexion globale sur un mode d'urbanisation de leur territoire, plus respectueux du contexte environnemental et paysager.

Une étude des zones de sensibilité à l'urbanisation sur la commune peut être effectuée selon la définition des critères suivants :

- I. espace naturel et agricole à protéger et/ou sous servitudes,
- II. non urbanisable,
- III. espace de production agricole, non urbanisable

Iç. et définition de l'enveloppe urbaine des communes

Construire dans mon jardin et résoudre la crise du logement

La démarche **BIMBY** préconise une densification progressive des tissus pavillonnaires, fondée sur l'initiative des propriétaires. Ses initiateurs expliquent les ressorts et les intérêts de cette nouvelle « filière de production de la ville », mais aussi les obstacles à sa compréhension et à sa mise en œuvre.

APE

Dans le cadre d'une récupération de papier, l'association recherche une mise à disposition d' un local de stockage après des Finésiens. Cette opération a pour but d'aider à financer les projets de l'APE au travers de la vente de papier (75 € la tonne). La collecte de papier ne se fait qu'à partir de 7 tonnes.

Cérémonie des vœux

Lundi 19 décembre 2016 à Montreuil sur Ille.

samedi 7 janvier 2017 à 11h00 à la salle des fêtes de Feins .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 22 décembre 2016 à 20h30, 27 janvier 2017 à 20h30, 24 février à 20h30.

Le compte rendu exhaustif du conseil de la Communauté de communes est consultable au siège de la communauté ou sur les sites www.feins.fr ou www.pays-aubigne.fr

I. Economie

A) Hôtel d'entreprises

- **Commercialisation : parution sur le site Webimm**

Le site internet Webimm est spécialisé dans la location d'immobilier d'entreprises. Une collectivité ne peut y déposer d'annonces, seuls les professionnels ont cette possibilité. Maître LORET, notaire à St Aubin d'Aubigné est en capacité de le faire. Il est proposé au conseil de mandater Maître LORET pour la commercialisation de l'hôtel d'entreprises. Ce service est gratuit.

- **Avenants aux marchés de travaux**

Afin d'accueillir le pôle ressource de la future intercommunalité, il convient d'aménager le plateau situé à l'étage de l'hôtel d'entreprises. Il est techniquement possible d'y installer trois bureaux. Il est proposé d'installer le matériel nécessaire dans un des bureaux de l'hôtel d'entreprises qui pourrait servir à l'occasion de kitchenette.

- **choix de l'entreprise pour les tests d'étanchéité à l'air**

Des tests d'étanchéité à l'air sont nécessaires au futur hôtel d'entreprises pour répondre à la convention de subvention de l'appel à projets Bâtiments performants. Le conseil communautaire décide de retenir l'entreprise AVERTI pour un montant de 1300€ HT

B) ZA de la Hémetière 1 : rachat de parcelles par un coloti pour régularisation patrimoniale

Des parcelles appartenant à la Communauté de communes du Pays d'Aubigné se trouvent insérées dans la propriété de M. et Mme LEFEVRE. M. et Mme LEFEVRE se proposent de racheter ces parcelles à la CCPA afin d'être en conformité. La proposition de prix de vente est la suivante : 8 € HT/m², prix de vente des terrains en ZAE, soit 1 008,00 € HT hors frais de notaire.

C) ZA de la Hémetière 2 : vente de terrain

L'entreprise Jean-Patrick ROBERT, entreprise de peinture, souhaite acquérir, via la SCI ELINO, la parcelle ZX146 d'une surface de 919 m² sur la ZA de la Hémetière 2 à St Aubin d'Aubigné pour y installer sa activité professionnelle. La société a présenté son permis de construire. Il convient de procéder à la vente.

D) ZA des 4 chemins : acte pour constitution de servitudes sur parcelle privée

Il est apparu que des réseaux (regards de visite) appartenant à la parcelle voisine sont implantés sur la parcelle de M. THEZE sur la ZA des 4 Chemins à

Mouazé. Il conviendrait de régulariser la situation par la rédaction d'un acte pour constitution de servitudes sur parcelles privées.

E) Ecoparc de Haute Bretagne : projet de micro-ferme et demande d'autorisation de pâturage

M. Coëffic-Robineau développe un projet d'installation en micro-agriculture biologique, qui pourrait être installé sur le site de l'Ecoparc de Haute Bretagne sur les parcelles non affectées à l'implantation d'entreprises. Dans l'attente de pouvoir réellement implanter le projet, si toutefois cela s'avère possible, il aurait souhaité savoir s'il était envisageable de mettre en place un pâturage sur la zone, sans installations particulières, hormis une clôture et un abri mobile pour les animaux (1 ou 2 ânes et quelques moutons d'Ouessant ou Landes de Bretagne). L'intérêt de sa demande est double car il s'agirait d'entretenir la zone de manière simple, économique et écologique pour la Communauté de Communes et pour ce qui le concerne, il s'agirait d'étudier le terrain sur une longue période afin de pouvoir envisager d'y implanter le projet dans les meilleures conditions possibles. Une convention de fermage pourrait alors être établie afin de définir clairement l'occupation des lieux.

II. Habitat – transports :

A) Restitution de l'enquête sur le covoiturage ultra-local et poursuite de l'expérimentation sur 2017

Il est proposé au conseil d'initier dès 2017 cette expérimentation qui s'inscrit dans les enjeux prioritaires du projet de territoire à savoir « Développer les pratiques alternatives à la voiture solo »

B) OPAH

- **Bilan de la 2eme année**

Le bilan de la 2eme année de l'OPAH est présenté au conseil .

- **Demandes de subventions de pétitionnaires**

Dans le cadre du suivi-animation OPAH, le Pays d'Aubigné abonde les aides de l'Anah pour les travaux d'économie d'énergie, de réhabilitation de logements dégradés, et les travaux d'adaptation des propriétaires occupants. Lors de la CLAH du 7 novembre 2016, 5 dossiers du Pays d'Aubigné ont été validés. Il s'agit de 5 dossiers travaux d'économie d'énergie. Ces dossiers font l'objet de demandes de subventions auprès de la communauté de communes.

III. Tourisme

A) Rénovation du centre nautique du

Domaine de Boulet

- **Résultat de l'appel d'offre travaux**

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes a décidé de rénover les vestiaires, douches, sanitaires et système de chauffage du centre nautique du domaine de Boulet.

- **Demande de subvention au titre du contrat de territoire**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire sollicite le Conseil départemental d'Ille et Vilaine pour l'octroi d'une subvention pour la rénovation des vestiaires, douches, sanitaires et système de chauffage du centre nautique du domaine de Boulet au titre du contrat de territoire.

B) Création d'un poste d'assistant-e de gestion au domaine de Boulet

Le Président propose au conseil communautaire la création d'un emploi d'assistant-e de gestion au domaine de Boulet à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative aux grades d'adjoint administratif territorial de 2ème classe, d'adjoint administratif principal territorial de 2ème classe, d'adjoint administratif territorial de 1ère classe, d'adjoint administratif principal territorial de 1ère classe

IV. Finances :

C) Solde du marché de travaux de la Hémetière 2 et restitution des retenues de garantie

Les marchés de travaux de voirie de la ZA de la Hémetière 2 comportaient une tranche ferme et une tranche conditionnelle (non réalisée à ce jour). Des retenues de garantie existent toujours pour certaines entreprises. Il est proposé de ne pas affermir la tranche conditionnelle et de restituer les retenues de garanties aux entreprises concernées.

D) GIP et SCOT du Pays de Rennes : participation 2016

Le montant des participations pour le Pays de Rennes sont les suivantes : GIP « Le Pays de Rennes » : 2990,40 € Syndicat mixte du SCOT : 8327 €

V. SMICTOM de Fougères : avis sur la modification des statuts

A compter du 1er janvier 2017, les communautés de communes de Fougères St Aubin et Louvigné se transformeront en communauté d'agglomération. La

création de communauté d'agglomération entraîne son retrait des syndicats auxquels les communautés de communes adhéraient.

Afin d'assurer une continuité de service public, le SMICTOM du Pays de Fougères a décidé de modifier ses statuts

VI. Réforme territoriale

A) Dissolution du Pays d'Aubigné et transfert de biens à la commune de Romazy

- **Rappel de la situation**

Le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le préfet impliquera une dissolution de la CC du Pays d'Aubigné, ses communes membres rejoignant, au 1er janvier 2017, soit la CC du Val d'Ille (9 communes), soit la CC Antrain-Coglais (1 commune : Romazy).

- **Impacts sur les actifs et les passifs de la CC du Pays d'Aubigné**

La loi ne fixe aucune règle quant à la répartition de l'actif et du passif. Il résulte de la jurisprudence que les autres biens meubles et immeubles et le solde de l'encours de la dette sont répartis équitablement entre les membres d'un commun accord.

Par souci de simplification, il est proposé au conseil communautaire de procéder au transfert des biens en utilisant la méthode introduite par la note de la DGCL-DGFIP du 26 juillet 2016 (méthode 2).

B) Compte de rendu de la conférence des maires et des vice-présidents du 28 octobre 2016

Le compte-rendu de la conférence des maires et des vices-président-es du 28 octobre 2016 est présenté au conseil

VII. Contrat de territoire 2017-2021

Il est proposé au conseil, en amont des futures discussions, d'acter les principes suivants :

- Fléchage de la salle de sport de St Aubin d'Aubigné en investissement (25 % de taux de subvention avec un plafond à 600 000 €)
- Conservation d'un volet communal dans la future répartition

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Recycler Le
PAPIER ?



ET QU'ON PRENAIT
LE PLI ?

Les enfants ont besoin de vous

Collecte de papier

samedi 21 janvier 2017

parking de la salle des fêtes
de 10h à 12h et de 14h à 16h

On recycle papiers blancs, couleurs,
journaux, magazines, publicités (sans filr
plastique), papiers cadeaux ...

pour plus d'info contacter
ape.recrepourtous@gmail.com



Vous cherchez à établir votre ascendance (ancêtres directs, parents, grands-parents,...) Pour vous aider, le Club des Amis Finésiens organise dès janvier 2017, des séances d'initiation à la Généalogie, qui se dérouleront dans la salle informatique de la Mairie de FEINS.

Samedi 14 janvier	Samedi 28 janvier	Samedi 11 février
Samedi 25 février	Samedi 11 mars	Samedi 25 mars
De 9 h 30 à 11 h 30		

Contacts : Daniel ROUVRAIS 06 71 40 53 19, Jean-Pierre ROBERT 06 77 92 69 96

Le Club des amis Finésiens recherche des bénévoles pour le montage des chapiteaux.

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A LOUER
Studio
02.99.69.70.52

VENDS
Vêtements femme
taille 38 au 42 de marque
06.41.49.29.09

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 150